

**Demande de subside pour la mise en place d'une installation de capteurs solaires thermiques**

La présente demande, ensemble avec les pièces justificatives, est à envoyer au

**Gemeng  
Biissen**

Collège des bourgmestre et échevins de la  
Commune de Bissen  
B.P. 25  
L-7703 BISSEN

**Je soussigné(e)**

\_\_\_\_\_

Nom	Prénom
-----	--------

**demeurant à**

\_\_\_\_\_

No	Rue	CP et Localité
----	-----	----------------

**E-mail**

\_\_\_\_\_

E-mail
--------

**Compte bancaire**

\_\_\_\_\_

BIC- Code	No compte bancaire (IBAN)
-----------	---------------------------

prie le collège échevinal de la commune de Bissen de bien vouloir m'accorder un subside pour l'installation d'une infrastructure de capteurs solaires thermiques.

---

**Lieu d'installation :**

\_\_\_\_\_

N°	Rue	CP et Localité
----	-----	----------------

**Locataire/propriétaire :**

\_\_\_\_\_

Nom	Prénom
-----	--------

**Pièce à joindre :**

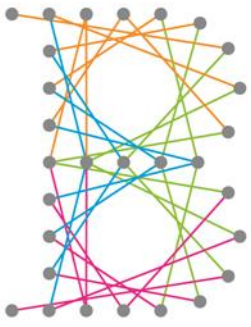
- Un document attestant le montant de la subvention obtenue de la part de l'Etat
- Une copie du formulaire de demande dûment rempli qui a été utilisé pour l'obtention du subside auprès de l'Etat

Je déclare par la présente que toutes les indications fournies sont véridiques et que les copies jointes sont conformes aux originaux.

La commune se réserve le droit de vérifier les indications données ainsi que de demander toute pièce supplémentaire pour contrôler la conformité de l'installation.

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ **Signature :** \_\_\_\_\_

Localité	Date
----------	------



## Règlement pour l'attribution du subsidie

# Gemeng Biissen

La commune accorde pour la mise en place d'une installation solaire thermique une aide financière pour :

- La production d'eau chaude sanitaire, **avec un montant fixe de 300 € par projet.**
- La production d'eau chaude sanitaire et l'appoint du chauffage des locaux **avec un montant fixe de 600€ par projet.**

Les dispositions réglementaires suivantes sont à prendre en connaissance :

- La subvention ne peut être accordée qu'une seule fois à un même bénéficiaire pour la même installation dans le même immeuble.
- La subvention est sujette à restitution si elle a été obtenue par suite de fausses déclarations ou renseignements inexacts.